Guide de dépôt d'une demande de subvention
Appel à Projets « Politique de la Ville » 2025
et « Ville Vie Vacances » 2025

1) Commencer sa demande :

Ce process s'adresse aux associations ayant déjà un compte Paris asso fonctionnel. Si vous n'avez pas de compte Paris association ou pas d'accès personnel, merci de consulter les annexes 6 et 7.

Sur Paris Asso, cliquer sur « Paris Subventions » 'Déposer ou suivre mes demandes' :

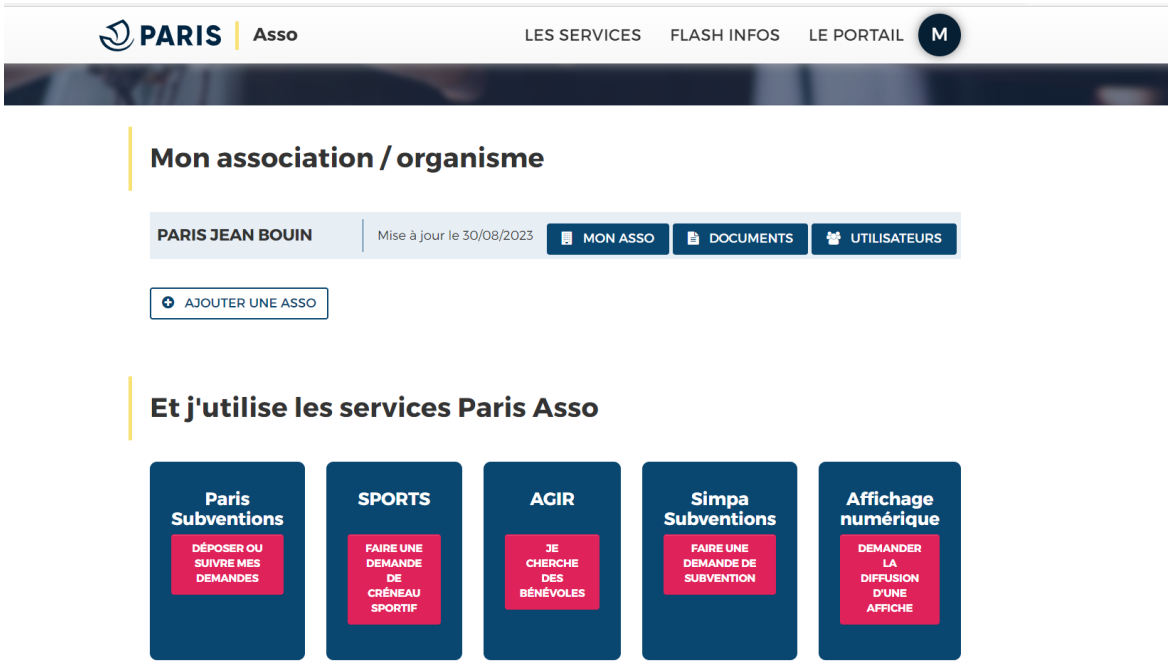

Si ce bouton n'apparaît pas, vous devez actualiser vos informations ou les confirmer en cliquant sur le bouton 'Mon asso'.

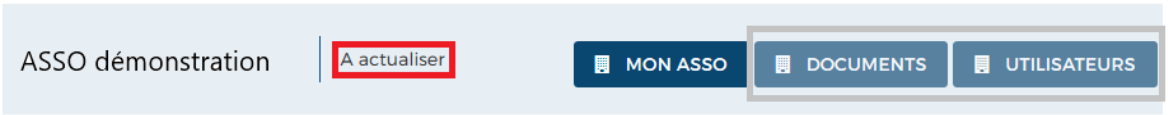

Le service Subvention s'ouvre :

Lors d'une première connexion, ou si vous avez des dossiers incomplets, des demandes en attente, vous avez un rappel des formalités à traiter.

Sinon, vous pouvez cliquer sur « Répondre à un appel à projets de la Ville de Paris » puis sur le bouton « Je réponds » associé à l'appel à projets Politique de la Ville 2025.

Répondre à un appel à projets ou dispositif spécifique

Pour consulter la liste des appels à projets, rendez-vous sur. paris.fr

SOLIDAE24

Termine le 19/09/2024

L'appel à projet "SOLIDAE" permet de financer les projets d'accès aux services essentiels : eau potable et assainissement, gestion durable des déchets, accès à l'énergie.

Les projets soutenus prennent place dans un pays (...)

Je réponds

Plus d'infos

Appel à projets « Politique de la Ville » 2025

Termine le 23 octobre 2024

Afin de soutenir les associations des quartiers populaires, la Ville et l'État ont décidé le lancement de l'appel à projets Politique de la Ville pour l'année 2025. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 23 (...)

Je réponds

Plus d'infos

Si vous avez des actions qui ont été retenues pour un financement dans le cadre de l'édition 2024 de l'appel à projets Politique de la Ville, les demandes de subvention correspondantes apparaitront. Si vous souhaitez les renouveler **pour conduire à nouveau ces actions en 2025, vous devez utiliser le bouton 'Renouveler'** associé à la demande de 2024.

Cette fonctionnalité facilite votre démarche en vous évitant de remplir à nouveau le formulaire de subvention pour décrire l'objet de la demande. Il vous suffit d'actualiser les informations de la structure (budget prévisionnel, derniers éléments comptables et rapport d'activité) et, si besoin, signaler les évolutions que vous prévoyez d'apporter au projet ou à l'activité. Attention, ces évolutions ne doivent pas remettre en cause les objectifs de votre demande initiale et la nature globale des actions mises en œuvre pour les atteindre.

Pour de nouvelles actions à conduire, utilisez le bouton '**Je réponds**'.

Avant de commencer la demande, un rappel de vos informations administratives est proposé, veuillez vérifier que les informations sont bien à jour, sinon, vous pouvez les modifier en revenant à la page d'accueil Paris Asso.

Avant de commencer, vérifiez les informations suivantes

Si vous voulez modifier ces informations, rendez-vous sur la page d'accueil de Paris Asso

Identité de l'association

Nom Statutaire : PARIS JEAN BOUIN
Sigle : PARIS JEAN BOUIN
Site Web : http://www.parisjeanbouin.fr
Numéro SIRET : 78466290000025
Numéro RNA : W751004361
Adresse du siège : 5 de la Porte Molitor
Code Postal : 75016
Ville : PARIS
Reconnaissance d'utilité Publique : non

Adresse de correspondance MODIFIEE

Adresse : 5 avenue de la Porte Molitor
Code Postal : 75016
Ville : PARIS
Téléphone : 0148132148
Courriel : reckjn7@yopmail.fr

Responsable légal

Nom : 30620_nom
Prénom : 30620
Fonction : Président-e de l'association
Téléphone : 0607478786
Courriel : reckjn7@yopmail.fr

Vos coordonnées individuelles

Nom : Bernat
Prénom : Mathias
Fonction : Membre de la direction collégiale
Téléphone : 0101010101
Courriel : mathias.bernat@paris.fr

Autres caractéristiques

Nombre de bénévoles : 0
Nombre de salariés : 20 a 49 salaries
Nombre d'adhérents : 0

Documents

En respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles et par soucis de confidentialité, vous ne pouvez pas accéder à la liste des dirigeants provenant du Répertoire Nationale des Associations mais nous vous informons de la date de déclaration de la liste la plus récente mise à disposition des services de la Ville de paris.

- Liste des dirigeants : Enregistrée le 24/05/2022
- Statuts : Enregistrée le 04/03/2019

Si la personne qui envoie la demande de subvention n'a pas été déclarée comme dirigeant de l'association auprès du greffe des associations, un pouvoir devra être joint à la demande.

Modèle de pouvoir à fournir

Abandonner Démarrer

2) Déposer une demande de subvention concernant l'appel à projets « Politique de la Ville » 2025

Type de projet déposé	Modes de dépôt	Consignes particulières
Projets en reconduction (dont les CPO)	Utiliser la fonction « Renouveler »	.

Nouveaux projets	Il est impératif de remplir autant de formulaires de demande que d'actions nouvelles	

Si vous sollicitez un financement de la part de l'Etat et de la Ville de Paris, la phase de dépôt d'une demande de subvention Politique de la Ville se fait en deux temps :

- Un premier temps sur le site DAUPHIN du CGET si vous sollicitez une subvention de la part de l'État ;
- Dans un second temps, vous pouvez déposer votre demande à la Ville de Paris sur la plateforme Paris Asso.

Afin de faciliter cette procédure, nous vous conseillons de commencer par remplir le site de l'État. Lorsque vous aurez rempli chacune des actions que vous souhaitez présenter, vous devrez télécharger pour chaque action un dossier cerfa pour le(s) joindre à la demande Paris Asso.
Vous devez télécharger le cerfa pour chaque action et non le cerfa récapitulatif de l'ensemble des demandes.

À noter que si vous ne sollicitez une subvention qu'auprès de la Ville uniquement, vous devez remplir la demande de subvention directement sur Paris Asso. Joindre le dossier CERFA n'est pas utile.

Formulaire de demande à remplir :

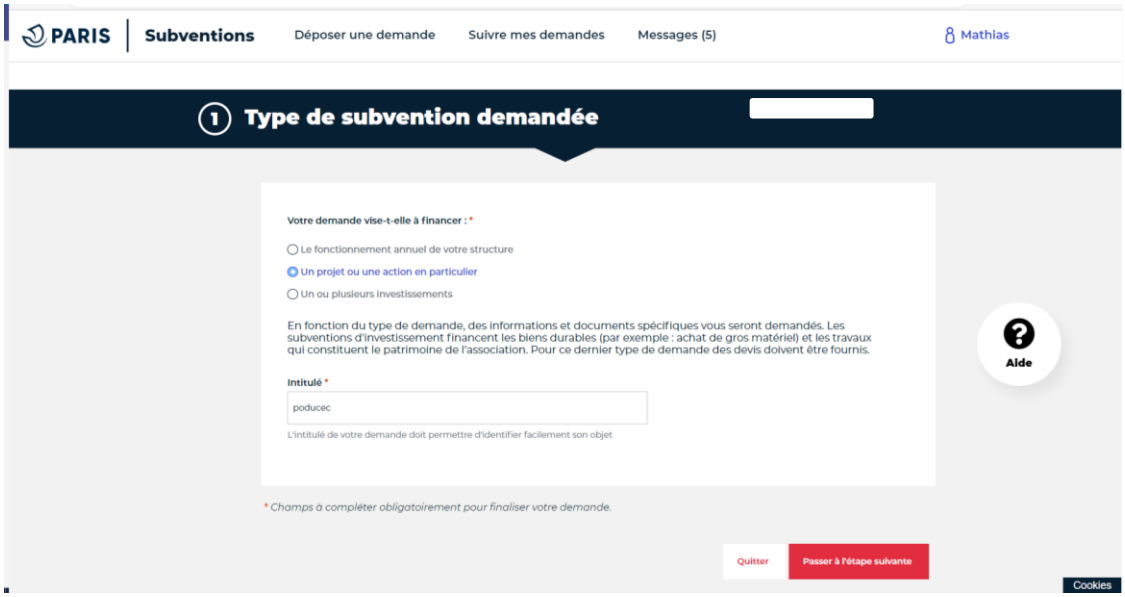

La première partie du formulaire concerne votre structure (association), et sera à remplir une fois pour l'ensemble des projets.

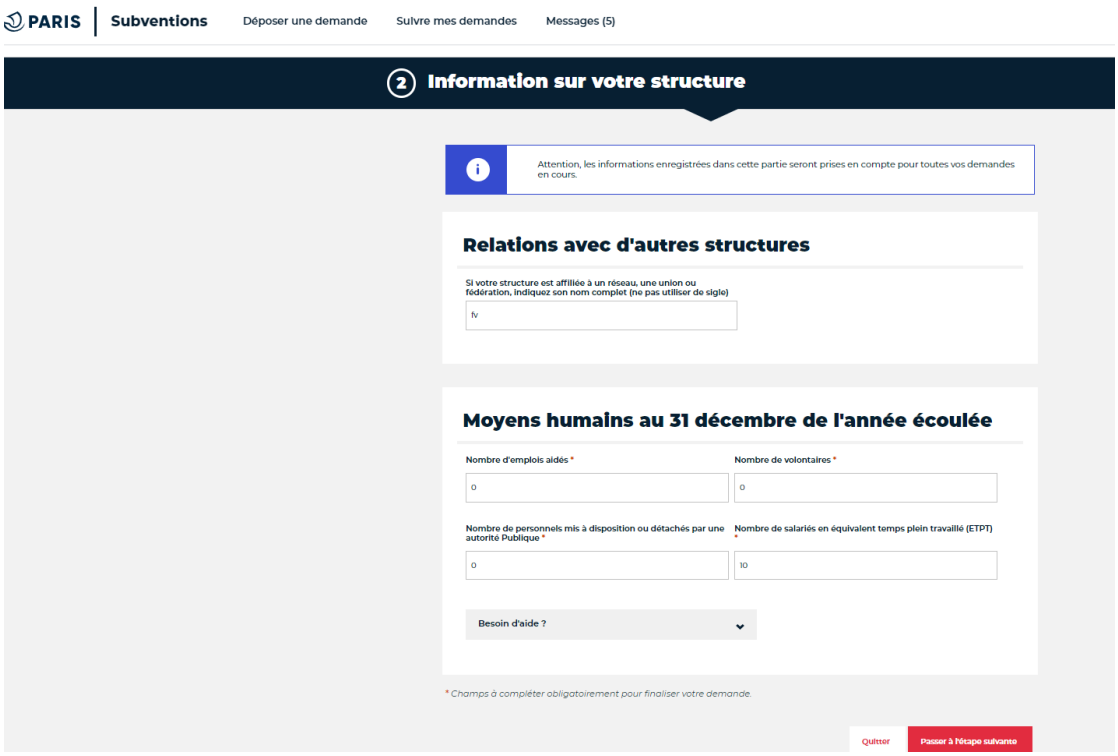

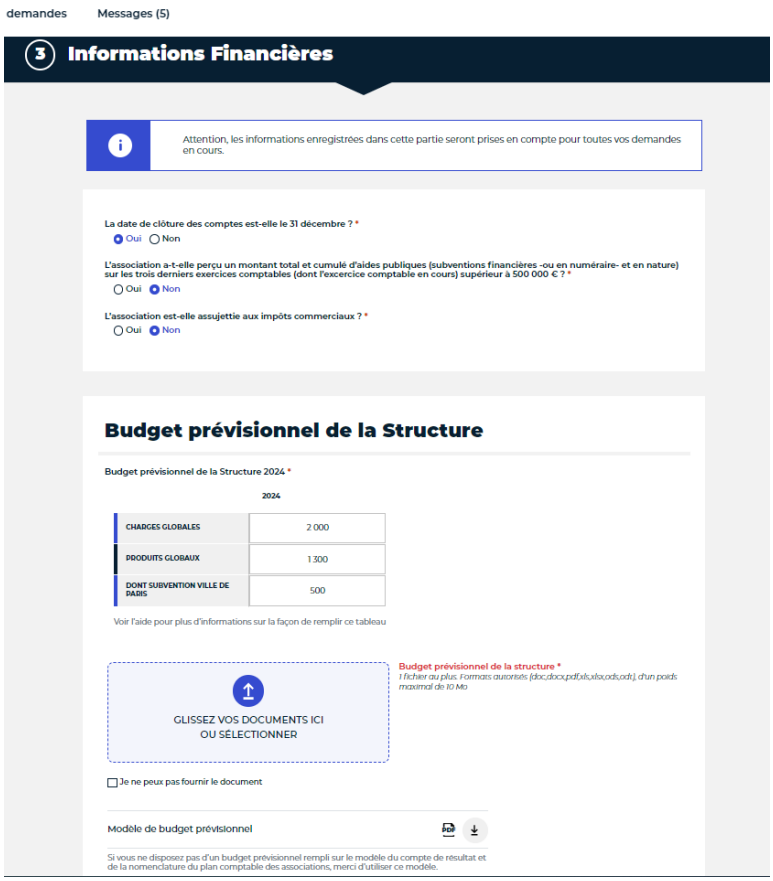

Présenter le budget de l'association dans ses grandes masses (produits et charges).
Le budget prévisionnel complet de la structure doit être téléchargé ici.
Vous pouvez ensuite fournir les comptes des années précédentes ainsi que les Procès-Verbaux d'Assemblée Générale les ayant approuvés.

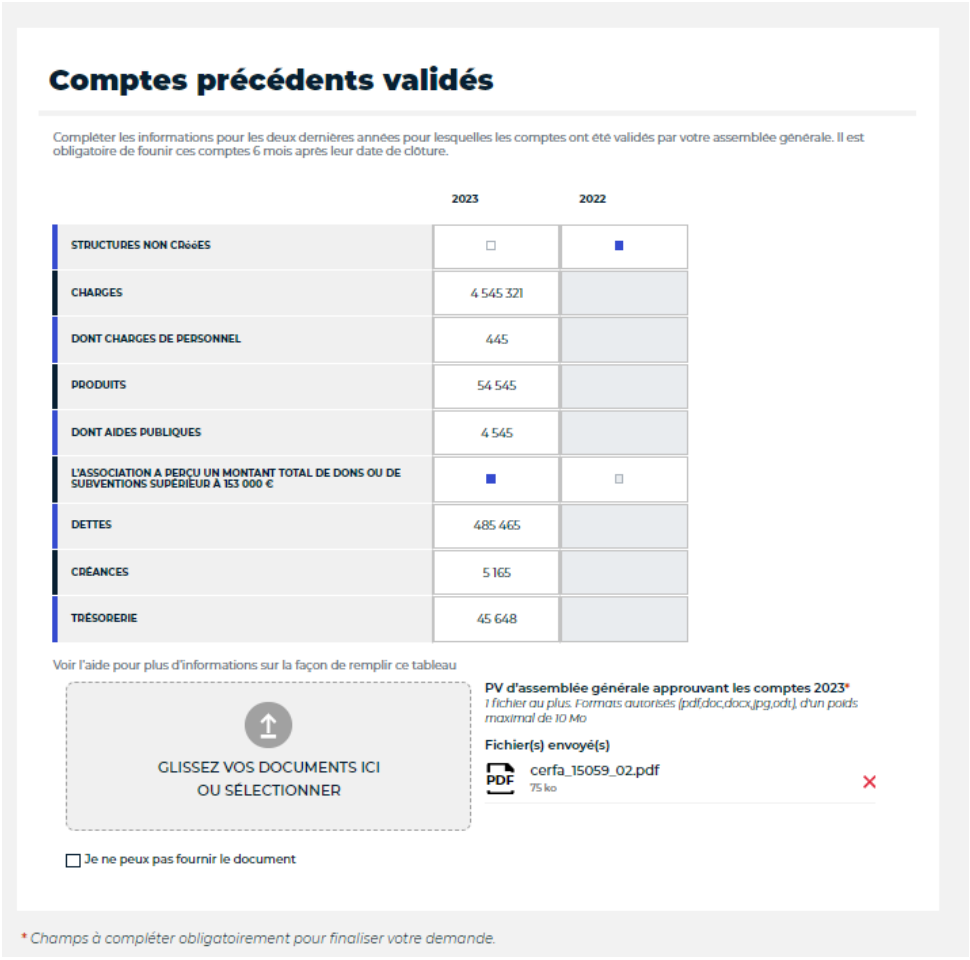

Comptes précédents validés

Compléter les informations pour les deux dernières années pour lesquelles les comptes ont été validés par votre assemblée générale. Il est obligatoire de fournir ces comptes 6 mois après leur date de clôture.

	2023	2022
STRUCTURES NON CRééES	☐	■
CHARGES	4 545 321	
DONT CHARGES DE PERSONNEL	445	
PRODUITS	54 545	
DONT AIDES PUBLIQUES	4 545	
L'ASSOCIATION A PERÇU UN MONTANT TOTAL DE DONS OU DE SUBVENTIONS SUPÉRIEUR À 153 000 €	■	☐
DETTES	485 465	
CRÉANCES	5 165	
TRÉSORERIE	45 648	

Voir l'aide pour plus d'informations sur la façon de remplir ce tableau

GLISSEZ VOS DOCUMENTS ICI
OU SÉLECTIONNER

PV d'assemblée générale approuvant les comptes 2023*
1 fichier au plus. Formats autorisés (pdf,doc,docx,jpg,odt), d'un poids maximal de 10 Mo

Fichier(s) envoyé(s)

PDF cerfa_15059_02.pdf
75 ko

☐ Je ne peux pas fournir le document

** Champs à compléter obligatoirement pour finaliser votre demande.*

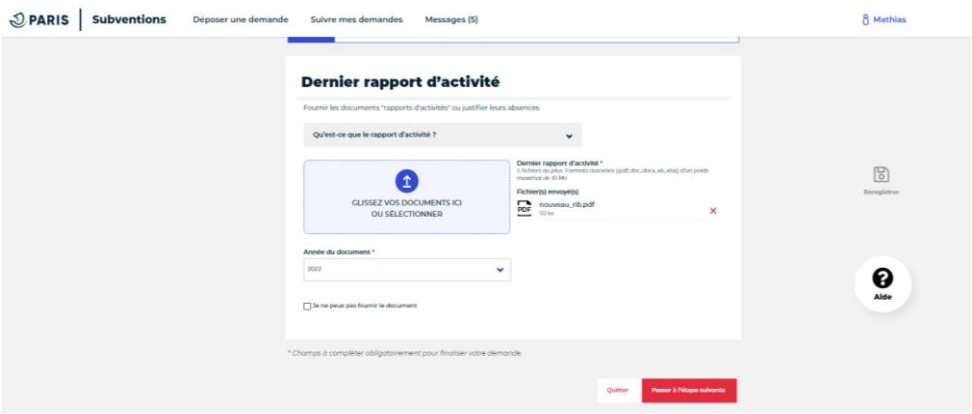

Ajouter le dernier rapport d'activité.

La deuxième partie du formulaire concerne votre projet.

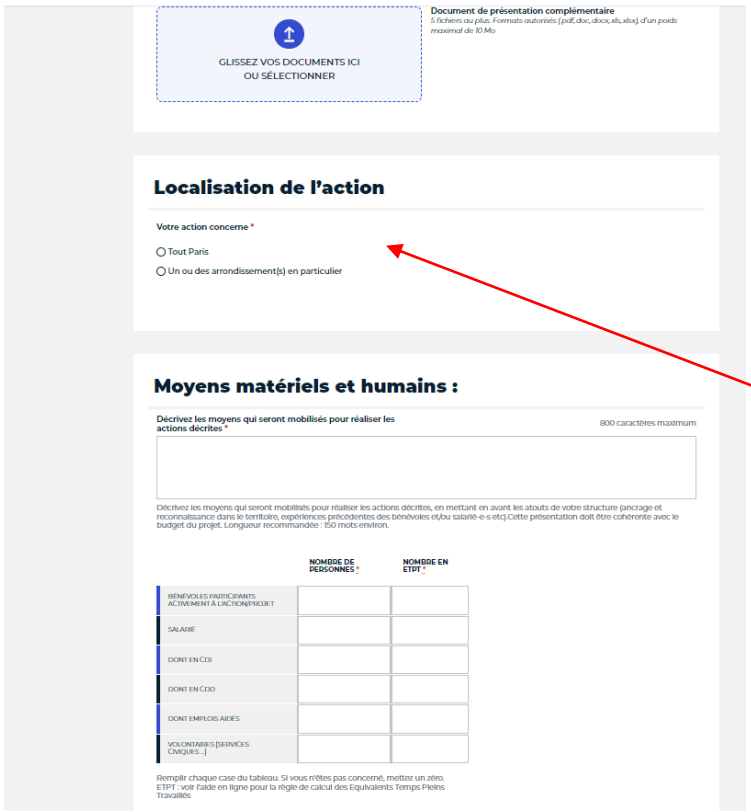

N'oubliez pas d'indiquer le lieu de l'action, nous vous conseillons de déposer un projet par quartier

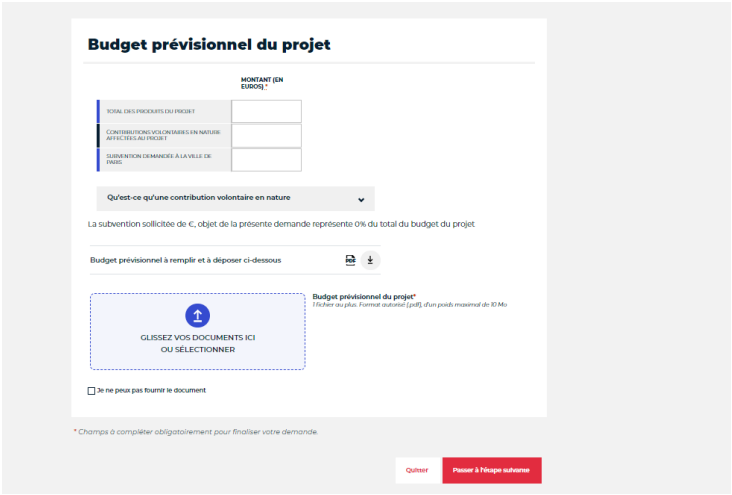

Présentez le budget de l'action dans les grandes masses (Produits / Charges).

Téléchargez le budget de l'action en précisant le montant de la subvention demandé à l'état pour chaque action. **Dans le cas où vous avez rempli un CERFA**, celui-ci comprenant le budget prévisionnel de l'action, vous pouvez le déposer ici.

A l'étape 6, en cas de renouvellement, ajouter le bilan intermédiaire de l'action 2024.

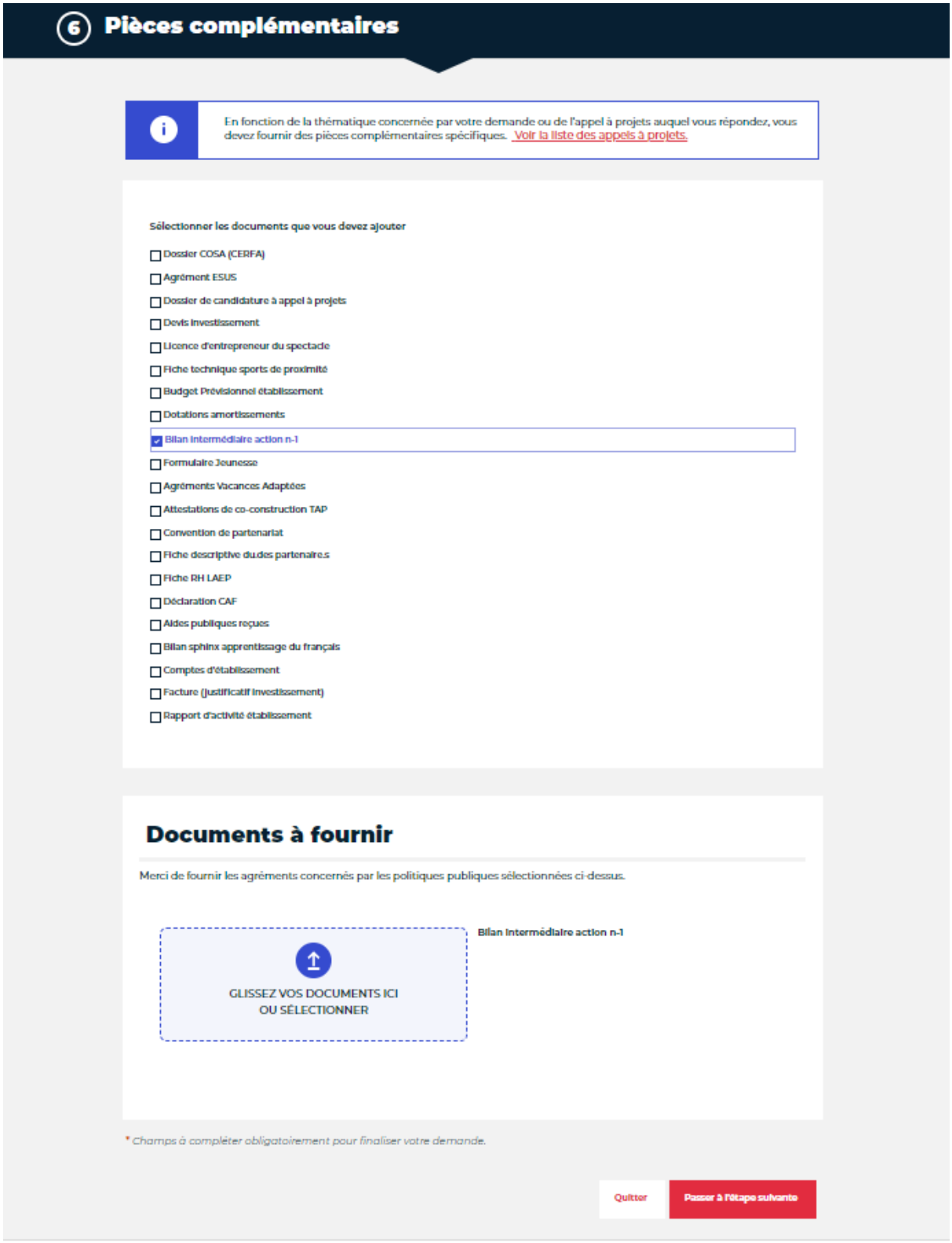

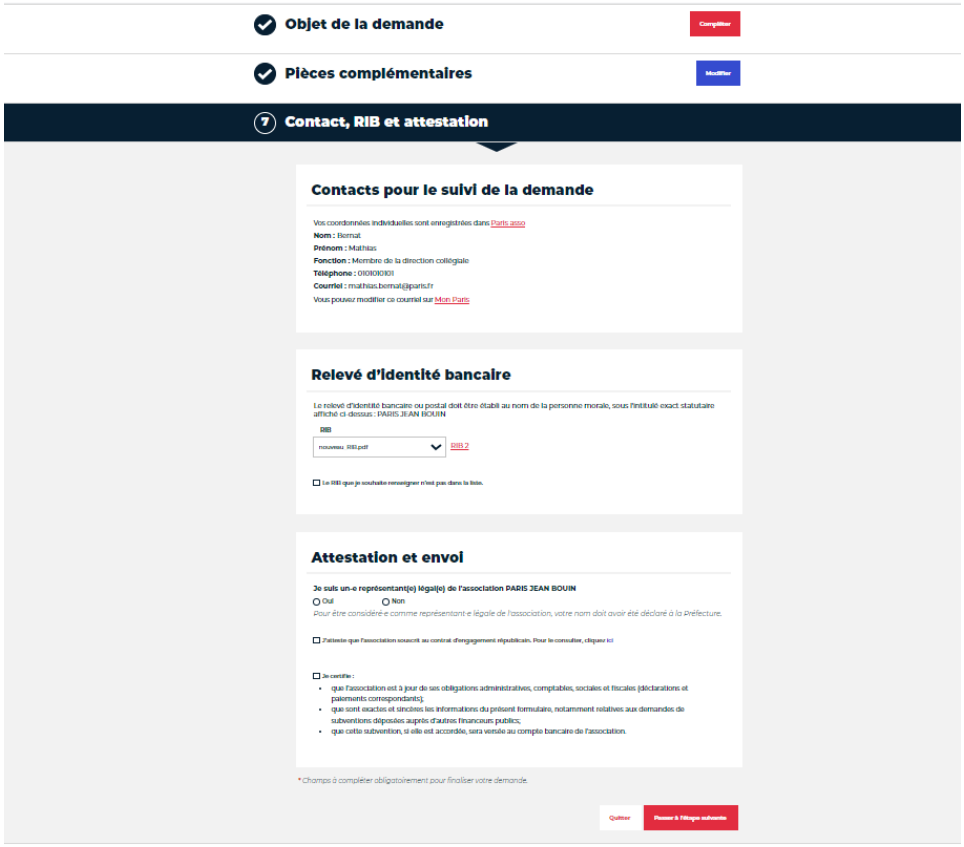

Veuillez-vous assurer de la validité des informations transmises.
Le RIB doit correspondre à l'adresse du siège social et au numéro de SIRET actuel.

Validation finale de votre demande de subvention :

Une synthèse de la demande vous est ensuite présentée et vous permet de voir si vous devez compléter la demande.
Si elle n'est pas complète, vous ne pourrez pas l'envoyer. Elle sera conservée en « brouillon ».

ATTENTION : vous devez cliquer sur « **Envoyer**» pour finaliser celle-ci et définitivement transmettre le dossier à la Ville de Paris.

Un accusé de réception vous sera envoyé. Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction dans la rubrique '**Suivre mes demandes**'. Si le service instructeur vous demande de modifier des informations ou de télécharger des documents manquants, vous pourrez toujours ajouter tout document éventuel sans pour autant déposer une nouvelle demande.

Quelques points de vigilances :

- **Dans tous les cas :** vous devez remplir tous les champs du formulaire de demande
- Ne pas oublier de sélectionner **le(s) arrondissement(s)** concerné(s)
- **Pensez à soigner la présentation de votre action** car c'est à partir de ces éléments qu'une fiche de présentation de votre projet est réalisée pour les élu(e)s
- Un bilan qualitatif et comptable doit être déposée sur chacune des demandes financées en 2023. **Dans le cas contraire, aucune demande au titre de 2025 ne sera examinée.** En outre, les associations subventionnées dans le cadre de l'appel à projets 2024 doivent déposer un bilan intermédiaire 2024 qualitatif de l'action réalisée**.**
- Pour chaque action, en cas de demande de cofinancement Etat, vous joindrez le cerfa correspondant.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au mercredi 23 octobre 2024, aucun dossier ne pourra être reçu après cette date.

3/ Déposer une demande de subvention concernant l'Appel à Projets Ville Vie Vacances (VVV)

- Déposer préalablement une demande VVV à l'État via le site DAUPHIN puis télécharger le dossier cerfa propre à chaque action ;

- La procédure est la même que pour l'AAP politique de la Ville, mais vous devrez sélectionner au préalable « répondre à l'appel à projets VVV 2025 ».

Remplir le formulaire de demande et introduire en pièce-jointe de la demande dans Paris Asso, à l'étape 6 'Pièces complémentaires', la fiche projet VVV 2025 (en annexe de la fiche jointe).

Un bilan qualitatif et comptable doit être déposée sur chacune des demandes financées en 2023. **Dans le cas contraire, aucune demande au titre de 2025 ne sera examinée.**

Par la suite, vous pourrez suivre l'instruction de votre demande dans la rubrique « Suivre mes demandes». Si lors de l'instruction, le service en charge du traitement des dossiers vous demande de modifier des informations, vous pourrez toujours ajouter des documents complémentaires sans pour autant avoir à déposer une nouvelle demande.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 23 octobre 2024, aucun dossier ne pourra être reçu après cette date.

Annexe 1 : Liste des pièces à fournir dans Paris Asso

- ☐ La **composition du bureau** en précisant les fonctions de chacun (si non présente dans les documents mis à disposition par l'État)
- ☐ Le **rapport d'activité 2023** validé en Assemblée Générale 2024.
- ☐ Le **relevé d'identité bancaire** ou postal original mentionnant l'adresse du siège social et le nom complet de l'association. L'adresse du siège social et le nom de l'association figurant sur le RIB et les statuts doivent impérativement correspondre aux informations mentionnées sur le récépissé de déclaration à la Préfecture.
- ☐ Si l'association a bénéficié en 2023 de subventions publiques pour un montant total supérieur à 153.000 €, joindre le **bilan,** le **compte de résultat et le rapport certifié, avec les annexes, par un commissaire aux comptes** (veillez à bien ajouter les pages de garde comprenant le commentaire du commissaire).
- ☐ Si l'association a été financé par la Ville de Paris au-delà de 23 000 € ou sollicite auprès d'elle plus de 23 000€ au titre de 2025, joindre le **bilan et le compte de résultat** du dernier exercice de l'association (2023), arrêtés au 31 décembre.
- ☐ Le **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale** 2024, **complet et signé**, de validation des comptes de l'association pour l'année 2023, et de toute modification statutaire de l'association (bureau, statut, adresse…)
- ☐ **Le(s) bilan(s) définitifs** (qualitatif et financier) des actions subventionnées N-1 (***Si vous n'avez pas pu mettre en œuvre*** le(s) projet(s), vous devez ***remplir le formulaire « demande de report*** »)

Toutes les pièces et informations doivent être mises à jour au gré de l'évolution des données de votre structure (numéros de téléphone, adresses, RIB, bilans comptables, procès-verbaux des AG…).

Annexe 2 : Demande de report

Si vous n'avez pas pu mettre en œuvre votre action 2024 ou si vous avez pris du retard, nous vous remercions de bien vouloir adresser le formulaire de demande de report de subvention* par mail au Bureau des Affaires Générales et des Subventions : ddct-spv-sub@paris.fr.

Après l'étude de votre demande en concertation avec le(s) Équipe(s) de Développement Local de(s) arrondissement(s) concerné(s) et/ou les autres directions, services de la Ville de la Paris, le Bureau des Affaires Générales et des Subventions vous apportera une réponse.

* Le formulaire à remplir est présenté sur la page suivante de ce document.

DEMANDE DE REPORT DE SUBVENTION

L'association .....

Sollicite auprès de la Ville de Paris le report de la subvention perçue en .....

D'un montant de ..... Euros pour la réalisation du projet

.....

Dans le(s) arrondissement(s) concerné(s) :

.....

La mise en œuvre de l'action n'a pas pu être réalisée pour les raisons suivantes :

Fait à ..... Le .....

Signature (avec le tampon de l'association)
Président(e)

☐ Accord
☐ Autres, précisions : .....

Le.....

Bureau des Affaires Générales et des Subventions
Signature

Annexe 3- Créer un compte PARIS ASSO

Si vous n'avez pas encore de compte sur Paris-Asso, il faut :

- Créer votre compte de connexion "Mon Paris" : https://moncompte.paris.fr/moncompte
  Vous pouvez le faire avec l'adresse mail de votre choix, personnelle ou dédiée à votre activité associative. Ce compte de connexion n'a aucun lien avec le compte SIMPA qui a été supprimé. Il vous sera propre. Vous pourrez ensuite inviter d'autres membres de votre association à utiliser le service. Ils y accéderont avec leur propre identifiant et mot de passe.
- Rendez-vous ensuite sur le service Paris Asso : https://parisasso.paris.fr

Et cliquez sur « ajouter une Asso »

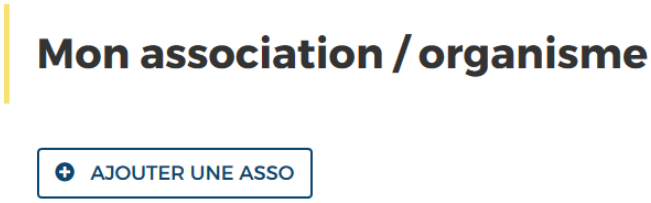

Saisissez votre RNA ou SIREN dans le moteur de recherche et cliquez sur le bouton « rechercher ».

Si Paris Asso ne parvient pas à retrouver votre structure, contactez l'assistance par le formulaire de contact en choisissant la thématique 'Associations'>'Paris Asso'>'Inscription'

Les **données statutaires** sont **récupérées automatiquement depuis les bases de données de l'État et s'affichent.**

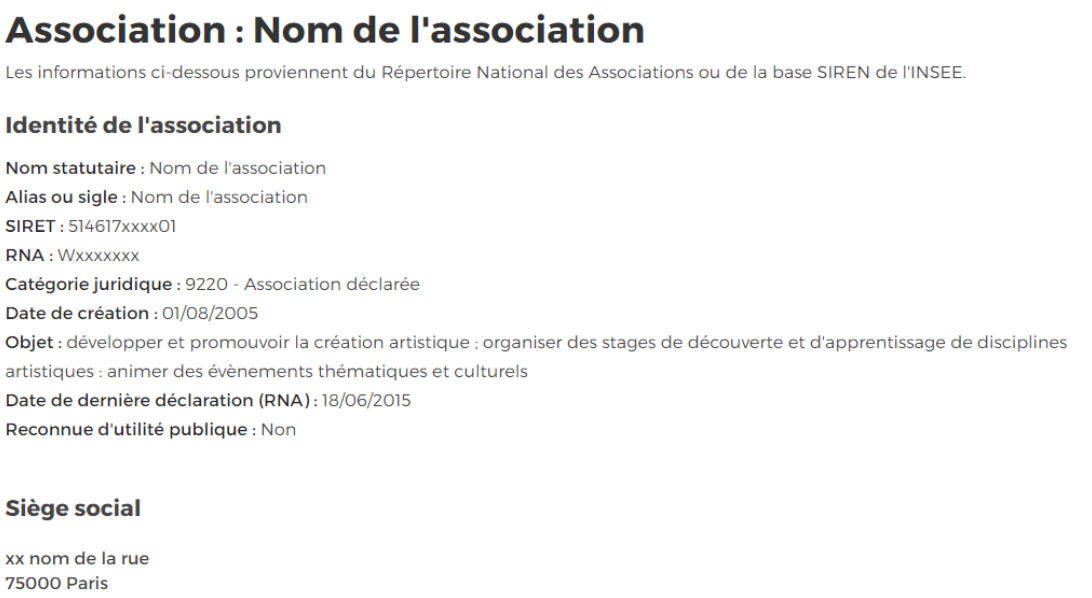

Association : Nom de l'association

Les informations ci-dessous proviennent du Répertoire National des Associations ou de la base SIREN de l'INSEE.

Identité de l'association

Nom statutaire : Nom de l'association
Alias ou sigle : Nom de l'association
SIRET : 514617xxxx01
RNA : Wxxxxxxx
Catégorie juridique : 9220 - Association déclarée
Date de création : 01/08/2005
Objet : développer et promouvoir la création artistique ; organiser des stages de découverte et d'apprentissage de disciplines artistiques ; animer des évènements thématiques et culturels
Date de dernière déclaration (RNA) : 18/06/2015
Reconnue d'utilité publique : Non

Siège social

xx nom de la rue
75000 Paris

Vérifiez que votre numéro SIRET est affiché. Si ce n'est pas le cas, signalez-le l'assistance par le formulaire de contact. Les demandes sont généralement traitées sous 48H.

a) Si votre association n'a jamais été inscrite

Après avoir vérifié qu'il s'agissait bien de votre association, cliquez sur le bouton « s'inscrire » pour faire apparaitre le formulaire d'inscription.

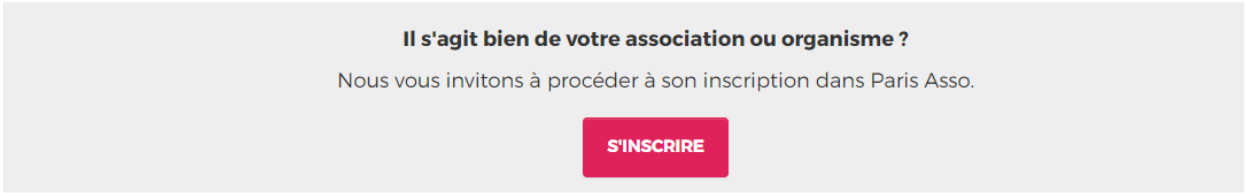

Renseignez d'abord les activités de votre structure à l'étape 1, puis ses coordonnées ainsi que les vôtres à l'étape 2. Un bouton « étape suivante » permet de passer d'une étape à l'autre. À la 3e étape, vous devrez certifier l'exactitude des informations saisies aux étapes précédentes, ainsi qu'attester sur l'honneur être habilité·e à agir au nom de l'association référencée.

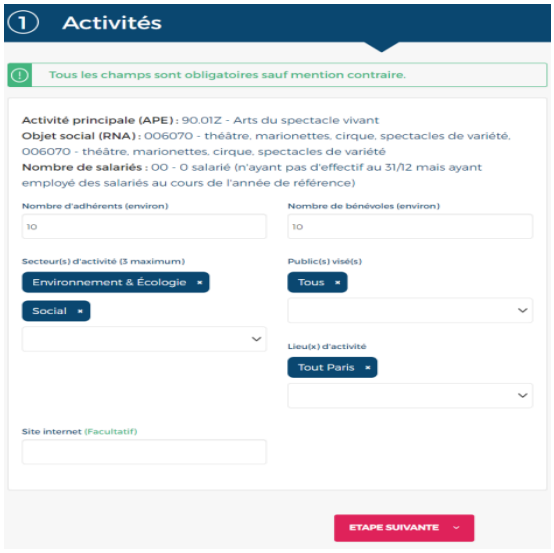

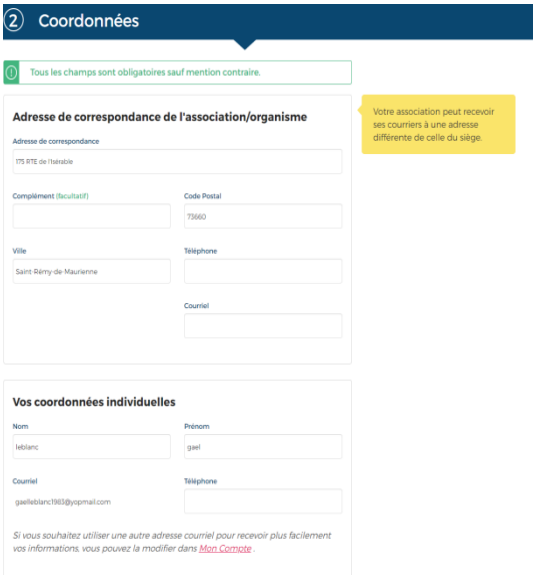

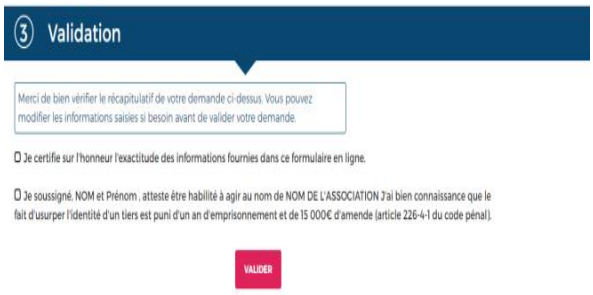

Un message s'affiche confirmant la fin de la procédure d'inscription et l'envoi d'un mail de confirmation sur votre adresse individuelle. **Il suffit de cliquer sur le lien pour valider définitivement l'inscription de votre association.**

b) Si votre association était inscrite

Cliquez sur « obtenir un lien d'accès »

Un mail contenant un lien de récupération de compte est envoyé à l'adresse de secours du compte de la structure afin que seules les personnes habilitées aient accès aux données que vous nous avez confiées. Après avoir cliqué sur le lien de récupération, vérifiez vos informations et validez.

Si d'autres personnes ont déjà accès au compte de la structure, elles sont automatiquement informées par mail de votre demande d'accès et il leur revient de la valider.

Pour toute demande d'information, envoyez un message à l'assistance en utilisant le formulaire de contact en choisissant la thématique 'Associations'>'Paris Asso'>'Inscription'.

Annexe 4 : Créer un nouvel accès au compte de l'association et compléter son compte

Connectez-vous avec l'adresse mail de votre choix et cliquez sur « ajouter une Asso ».

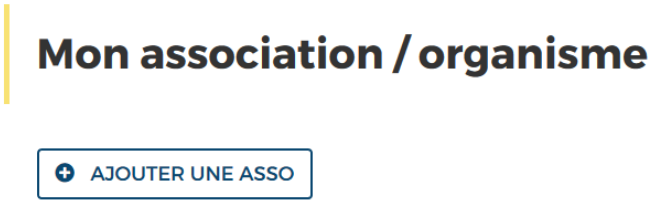

Saisissez votre RNA ou SIREN dans le moteur de recherche et cliquez sur le bouton « rechercher ».

Cliquez sur « demander l'accès ». Une demande est envoyée aux utilisateurs ayant déjà accès au compte. Un mail contenant un lien de récupération est également envoyé à l'adresse de correspondance de votre structure (mail choisi lors de la création ou validation du compte Paris Asso). Si vous avez accès à cette boite mail, le lien vous permet de valider vous-même votre demande d'accès.

a) Conditions pour avoir accès au service numérique Subvention

Actualisation des informations

- Dans l'accueil de PARIS ASSO, si le statut de votre association est à « Mis à jour », vous avez accès au service.

- Si vous venez de créer votre compte et que votre association ne dispose pas de RNA ou si elle était déjà au statut incomplet dans SIMPA, le statut de votre association est « à compléter » : vous n'avez pas accès à Subvention. Vous devez ajouter dans « documents » les derniers statuts de votre association et le récépissé de votre dernière déclaration en Préfecture. Les services de la Ville de Paris traiteront votre demande de modification dans un délai de 48h.

- Si le statut affiché est : « A actualiser », cela signifie que vos informations ont été actualisées pour la dernière fois depuis plus de six mois. Vous devrez accéder à vos informations (bouton 'MON ASSO') puis les mettre à jour ou les confirmer afin d'avoir accès au service.

Présence du N° SIRET dans les informations statutaires

Pour avoir accès au service Subvention et déposer une demande de subvention, il convient de disposer d'un N° SIRET.

Si vous n'en avez pas, vous devez en faire la demande auprès de l'INSEE en cliquant sur ce lien.

Si vous en avez un mais qu'il n'apparaît pas dans les informations statutaires de votre espace Paris Asso, il faut signaler à l'assistance que l'appariement entre vos RNA et SIREN n'a pas été établi comme indiqué précédemment.

Si les deux conditions sont réunies, le lien d'accès au service (« faire une demande de subvention », encadré rouge ci-dessous) est actif.